**Participation à un stage à l’étranger**

**Le dossier doit comprendre :**

1. Demande établie par l’intéressé adressée à Monsieur le Directeur S/C de la voie hiérarchique portant l’avis du Directeur de division.
2. Procès-verbal du conseil de division, étayé par des arguments scientifiques et signé par tous les membres.
3. Lettre d’invitation de l’établissement d’accueil.
4. Fiche d’approbation remplie et signée par le conseil scientifique ; (**Téléchargeable**)
5. Accord de mobilité du séjour scientifique signé par l’établissement d’accueil. (**Téléchargeable**)
6. Le dossier de candidature doit être déposé dans la plateforme numérique à travers le lien : **(en cours de réalisation)**

**N.B**: Le dossier de candidature doit être déposé **40 jours** avant la date de départ.